



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

BUDGET PRIMITIF 2019

RAPPORT DE PRESENTATION

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent rapport de présentation a donc vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14).

Le budget primitif 2019 est présenté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent. Ainsi dès le stade du budget primitif, nous disposons d'une vision globale des crédits totaux ouverts pour l'année 2019.

Le vote des crédits en section d'investissement portera exclusivement sur les propositions nouvelles au titre de l'année 2019. Néanmoins, l'équilibre de cette section doit tenir compte des restes à réaliser, dépenses engagées mais non mandatées en 2018, qu'il convient de reporter et d'intégrer en 2019.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif.

Ce budget a été élaboré dans le prolongement du Rapport d'Orientation Budgétaire (DOB), présenté en conseil municipal le 28 février dernier. Il s'inscrit dans la continuité des exercices précédents et présente une nouvelle fois une parfaite maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement (-2,61% par rapport au BP 2018).

Le BP 2019 reconduit ainsi les orientations budgétaires prises aux cours des dernières années :

- Maintenir la qualité des services publics et les services à la population ;
- Ne pas augmenter la fiscalité locale ;
- Maintenir l'équilibre financier et une épargne nette positive ;
- Maintenir l'investissement à un niveau compatible avec les dépenses d'équipements de la commune tout en conservant l'endettement à un niveau raisonnable.

BUDGET PRINCIPAL

1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2019	14 710 410,00 €	13 155 040,01 €
+		+	+
Reports	002 Résultat de fonctionnement reporté 2018	0,00 €	1 555 369,99 €
=		=	=
Total section de fonctionnement		14 710 410,00 €	14 710 410,00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2019 (y compris le compte 1068)	4 543 586,86 €	6 547 575,00 €
+		+	+
Reports	Restes à réaliser 2018	2 420 724,25 €	906 362,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2018	489 625,89 €	0,00 €
=		=	=
Total section d'investissement		7 453 937,00 €	7 453 937,00 €

TOTAL

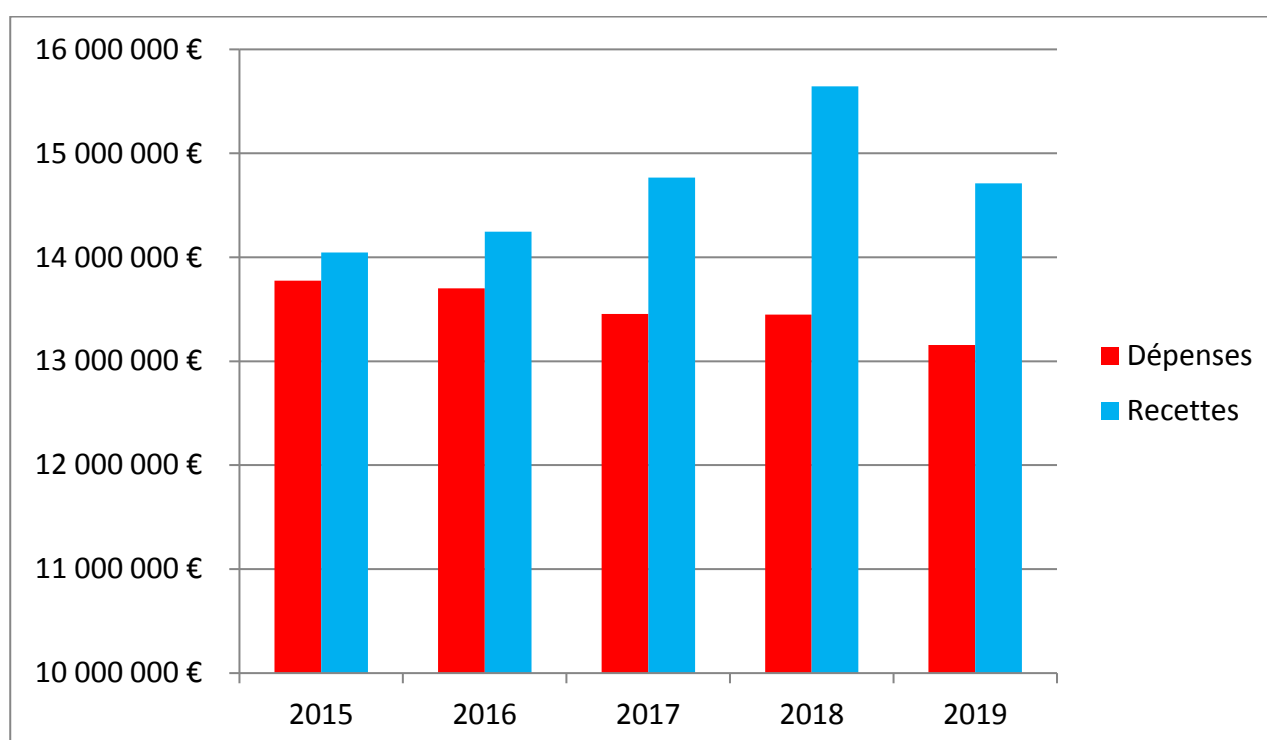
Total du budget		22 164 347,00 €	22 164 347,00 €
-----------------	--	-----------------	-----------------

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 14.710.410€ (dont l'excédent reporté de 2018 à hauteur de 1.555.369,99€).

Cette somme permet de financer :

- **Des dépenses de fonctionnement pour 13.154.844€.**
- **Un virement vers la section d'investissement d'un montant de 1.555.566€ ;**



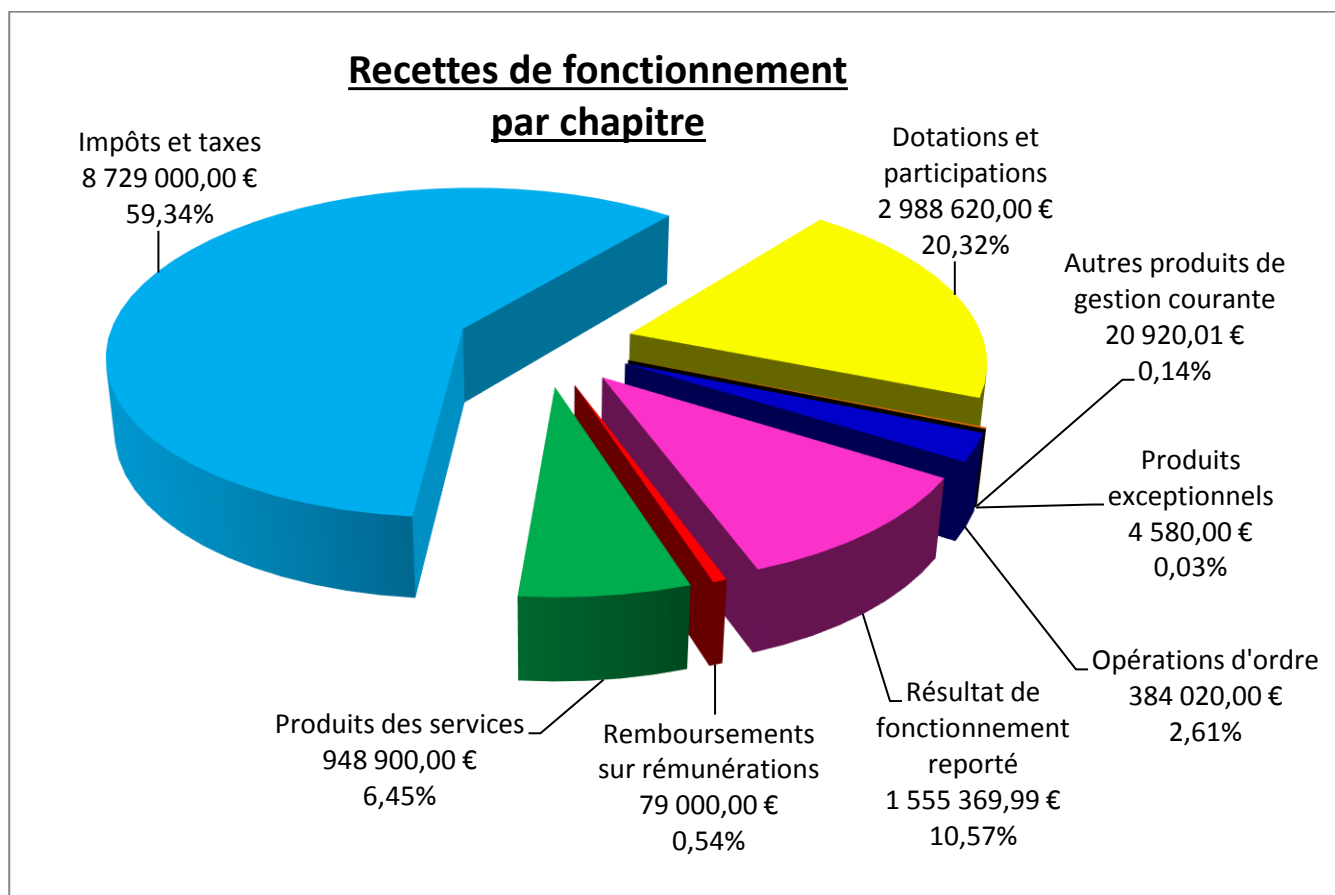
L'excédent reporté de 2018 est intégralement viré à la section d'investissement.

A l'instar de l'excédent de 2017, l'excédent de 2018 est la résultante d'importantes économies réalisées en dépenses de fonctionnement mais également de recettes de fonctionnement non pérennes et non prévues au budget primitif 2018.

L'excédent 2018 permet donc à la commune de maintenir des dépenses d'équipement à un niveau compatible avec ses besoins.

a. Recettes de fonctionnement

	BP 2018	BP 2019	Evolution en %
013 Remboursements sur rémunérations	100 000,00 €	79 000,00 €	-21,00%
70 Produits des services	932 300,00 €	948 900,00 €	1,78%
73 Impôts et taxes	8 183 700,00 €	8 729 000,00 €	6,66%
74 Dotations et participations	3 732 230,00 €	2 988 620,00 €	-19,92%
75 Autres produits de gestion courante	22 100,41 €	20 920,01 €	-5,34%
77 Produits exceptionnels	12 000,00 €	4 580,00 €	-61,83%
Total recettes réelles	12 982 330,41 €	12 771 020,01 €	-1,63%
042 Opérations d'ordre	384 120,00 €	384 020,00 €	-0,03%
002 Résultat de fonctionnement reporté	2 277 708,59 €	1 555 369,99 €	-31,71%
Total recettes de fonctionnement	15 644 159,00 €	14 710 410,00 €	-5,97%



Les recettes réelles de fonctionnement de Solliès-Pont sont nettement inférieures à celles des communes de même strate : 1.137€/habitant contre 1.299€/habitant pour les communes de même strate.

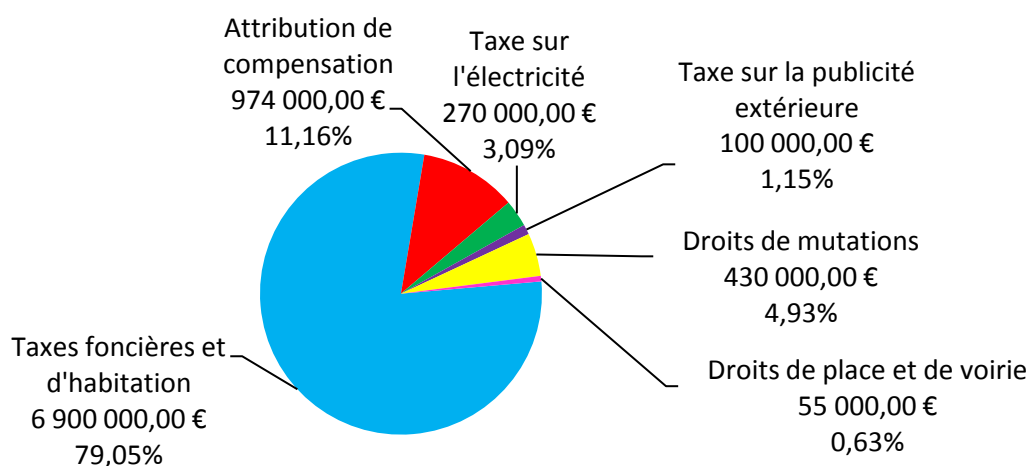
➤ **Chapitre 013 - Atténuations de produits :**

Elles correspondent à une estimation des remboursements du personnel en arrêt maladie longue durée ainsi qu'à la participation de l'État pour certains contrats aidés. Ce chapitre est en diminution en raison de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance moins avantageux (rupture de l'ancien contrat par Sofaxis) et de la suppression progressive des contrats aidés par l'Etat. Par ailleurs, les arrêts maladie longue durée ne sont pas prévisibles. Ils ne peuvent donc pas être comptabilisés au budget primitif.

➤ **Chapitre 70 - Produits des services du domaine et des ventes diverses :**

Les ventes de produits et autres redevances du domaine présentent une certaine stabilité par rapport au BP 2018 (+1,78%). Ce chapitre comprend principalement les produits des services petite enfance, jeunesse et de la restauration scolaire (842.000€).

➤ **Chapitre 73 - Impôts et taxes :**



✓ Ils sont constitués à 79% par les produits des contributions directes locales.

Les taux restent identiques aux années précédentes :

- Taxe d'habitation : 19,03%
- Taxe foncière sur le bâti : 30,01%
- Taxe foncière sur le non bâti : 50%

En 2019, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018. Les prévisions des contributions directes locales reprennent cette évolution (+1,9%).

Dans l'ensemble, le produit de fiscalité directe locale devrait être relativement stable par rapport au réalisé 2018 : 6.900.000€ au BP 2019 (dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles en avril) contre 6.847.251€ notifiés en 2018 (BP 2018 : 6.050.000€).

Nous pouvons toutefois noter un écart important entre les prévisions 2018 et 2019. En effet, la compensation par l'Etat du dégrèvement de 80% des foyers à hauteur de 30% avait été inscrite au BP 2018 au chapitre 74/dotations et subventions. Cette compensation est finalement versée sans

distinction, avec l'ensemble de la fiscalité, au chapitre 73/impôts et taxes (l'opération est donc comptablement transparente).

La loi de finances 2019 fixe le dégrèvement de taxe d'habitation à hauteur de 65% pour 80% des foyers. Nous l'estimons à ce jour à 1.664.000€.

Produit des impositions directes par habitant : 598€/habitant contre 567€/habitant pour les communes de même strate.

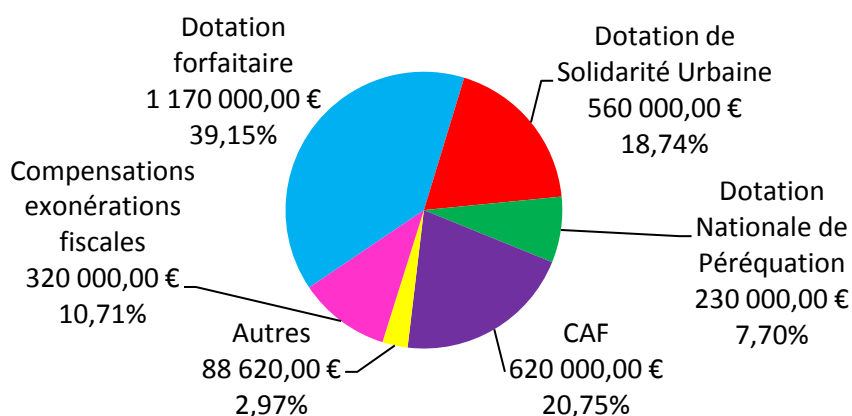
✓ L'attribution de compensation versée par la CCVG est estimée 974.000€ en 2019 contre 1.308.700€ en 2018. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2019, la CCVG règle directement la participation de la commune au SDIS (environ 335.000€ en 2019).

L'attribution de compensation prévue au BP 2019 sera modifiée lors d'une décision modificative après finalisation du transfert du stade à l'intercommunalité.

✓ Les taxes additionnelles sur les droits de mutation sont estimées à 430.000€ en 2019.

✓ La taxe sur l'électricité ainsi que la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) devraient être stables par rapport à 2018 (270.000€ et 100.000€ au BP 2019).

➤ **Chapitre 74 -Dotations et participations :**



✓ Ce chapitre est composé pour 66% par la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Dotation globale de fonctionnement par habitant : 175€/habitant contre 190€/habitant pour les communes de même strate.

La part forfaitaire de la DGF est estimée à 1.170.000€ soit une augmentation de 4.000€ par rapport au BP 2018 (diminution due à l'écêtement annuel appliqué par l'Etat, compensée par une augmentation de la population de 132 habitants au 1^{er} janvier 2019).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est quant à elle estimée à 560.000€ (estimation identique à 2018) et la dotation nationale de péréquation (DNP) à 230.000€ (BP 2018 : 240.000€).

✓ Les compensations versées par l'État au titre des exonérations de fiscalité sont estimées à 320.000€ en 2019 contre 1.053.000€ au BP 2018 (réalisé 2018 : 321.174€) :

La compensation au titre de l'exonération de taxe d'habitation est évaluée à 300.000€ contre 1.030.000€ au BP 2018 (réalisé 2018 : 299.142€). L'écart important entre les prévisions de 2018 et 2019 est dû au fait que la compensation au titre du dégrèvement de 80% des foyers est finalement versée au chapitre 73/impôts et taxes et non au chapitre 74/dotations et subventions.

La compensation au titre de l'exonération de taxes foncières devrait être stable : 20.000€ au BP 2019 (BP 2018 : 23.000€).

✓ La commune perçoit également des participations de la caisse des allocations familiales. Elles concernent le multi-accueil et le service jeunesse et représentent 620.000€ en 2019. Ces participations devraient être inférieures à celles perçues en 2018 pour deux raisons :

- La CAF applique un taux de dégressivité annuel ;
- Le périscolaire n'est plus déclaré à la CAF depuis la rentrée scolaire de septembre 2018 afin de permettre une baisse du taux d'encadrement et une augmentation des effectifs.

✓ Les remboursements de la CCVG sont estimés à 75.000€ : 45.000€ au titre de l'entretien de la ZAC (montant identique à 2018) et 30.000€ au titre de la collecte des dépôts sauvages (nouvelle prestation).

✓ Participation de l'Etat aux emplois avenir : en 2019 la commune n'a plus aucun contrat avenir en cours.

➤ **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante :**

Il s'agit essentiellement des loyers perçus (locaux de la Trésorerie etc.), des indemnités reçues dans le cadre de jugements et de la participation aux frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage) demandée dans le cadre de la mise à disposition des salles et des bâtiments municipaux.

Ce chapitre présente une légère diminution en 2019 (-5,34%). Ceci est la répercussion de l'arrivée à terme du contrat de location du bureau des titres sécurisés en 2018. A ce jour, un seul sponsor est pris en compte (2.000€). D'autres mécénats seront ajoutés au budget, après attributions, lors de décisions modificatives.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels :**

Il s'agit du remboursement d'un sinistre par une assurance.

➤ **Chapitre 042 - Opérations d'ordre :**

Elles sont constituées :

- Des travaux en régie à hauteur de 300.000€ : il s'agit des travaux effectués par le personnel communal correspondant à des dépenses d'immobilisations (travaux neufs) ;
- Des amortissements à hauteur de 84.020 € (dont 66.570€ au titre de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées).

Les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement. La neutralisation budgétaire permet de

respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement (des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie).

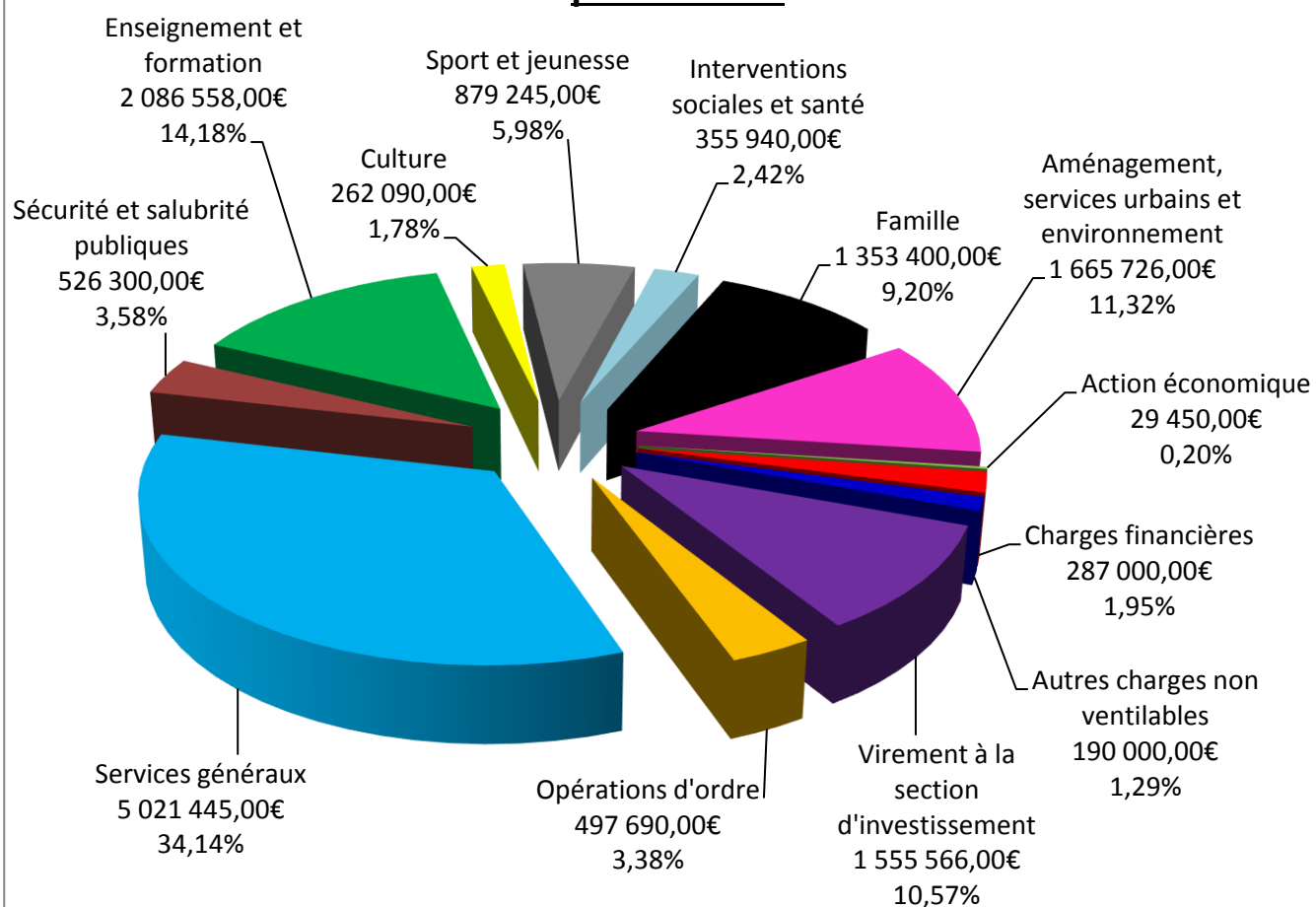
➤ **Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté :**

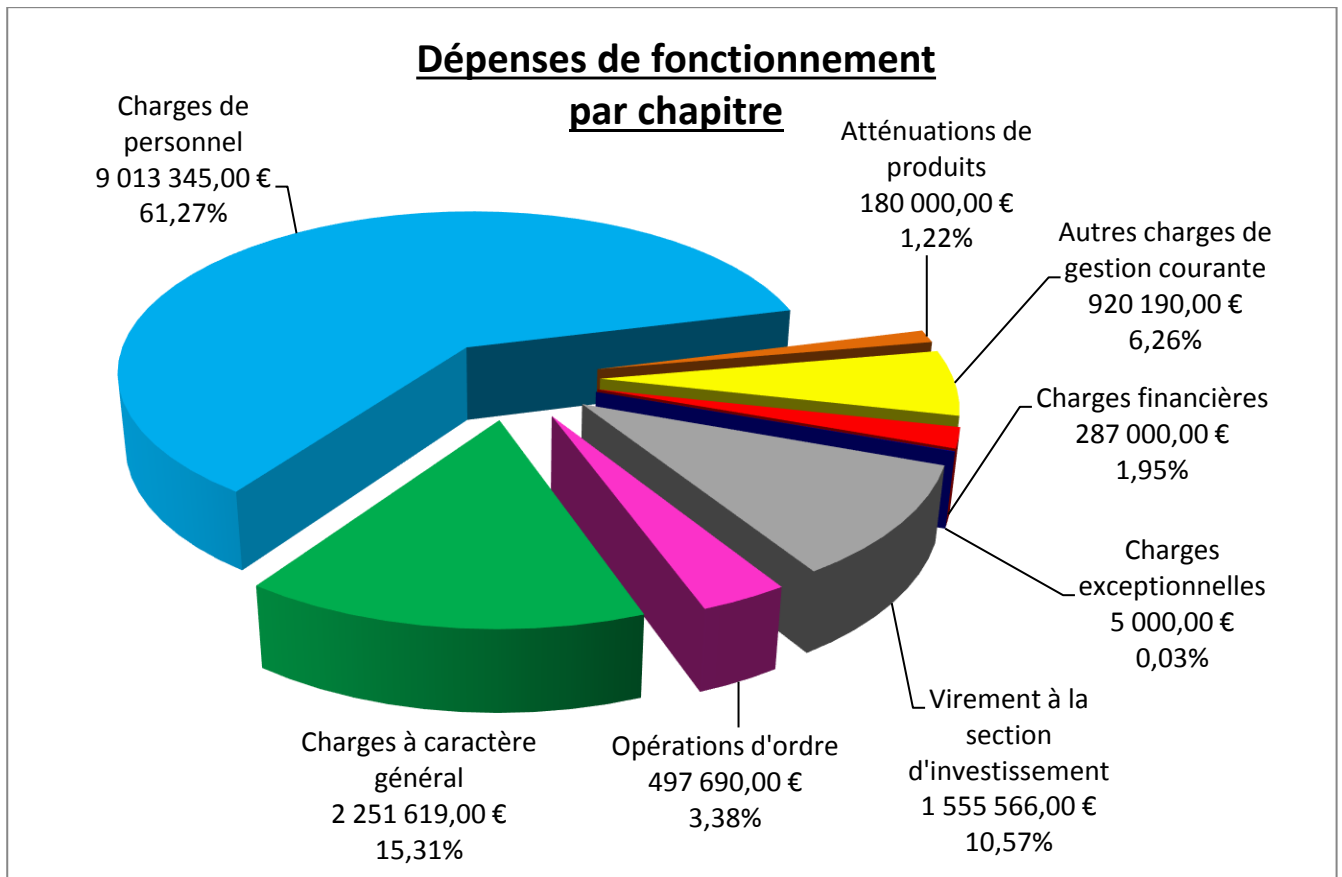
Il s'agit du résultat cumulé de l'exercice 2018, reporté sur l'exercice 2019. Celui-ci nous permet de réaliser un important virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

b. Dépenses de fonctionnement

	BP 2018	BP 2019	Evolution en %
011 Charges à caractère général	2 141 697,00 €	2 251 619,00 €	5,13%
012 Charges de personnel	9 125 405,00 €	9 013 345,00 €	-1,23%
014 Atténuations de produits	200 000,00 €	180 000,00 €	-10,00%
65 Autres charges de gestion courante	1 224 431,00 €	920 190,00 €	-24,85%
66 Charges financières	294 500,00 €	287 000,00 €	-2,55%
67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	5 000,00 €	-50,00%
Total dépenses réelles	12 996 033,00 €	12 657 154,00 €	-2,61%
023 Virement à la section d'investissement	2 196 656,00 €	1 555 566,00 €	-29,18%
042 Opérations d'ordre	451 470,00 €	497 690,00 €	10,24%
Total dépenses de fonctionnement	15 644 159,00 €	14 710 410,00 €	-5,97%

Dépenses de fonctionnement par fonction





Les dépenses réelles de fonctionnement de Solliès-Pont sont très proches de celles des communes de même strate : 1.127€/habitant contre 1.107€/habitant pour les communes de même strate.

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général :**

Ce chapitre comprend notamment les charges afférentes aux fluides, aux fournitures, aux divers contrats de maintenance, aux frais de télécommunication et aux frais d'actes et de contentieux. Il présente une légère hausse par rapport au BP 2018 (+5,13%).

Cette année encore, l'objectif reste de pérenniser les économies drastiques faites en 2017 (diminution de la plupart des charges compressibles de 50% par rapport au BP 2016, économies sur les fluides, renégociation de certains contrats). On peut toutefois assister à une hausse des contrats (+86.100€ par rapport au BP 2018) et des assurances (dommage ouvrage salle des fêtes 20.000€).

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel :**

Les dépenses de personnel représentent désormais 70,6% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune contre seulement 58,8% pour les communes de même strate. Ce ratio n'est pas forcément représentatif : Solliès-Pont a considérablement réduit ses dépenses compressibles au cours de ces dernières années. La part des dépenses dites obligatoires, dont les charges de personnel, est donc plus importante.

Au 1^{er} janvier 2019, les effectifs de la collectivité sont de 250 agents répartis de la façon suivante :

- 165 titulaires ;
- 59 contractuels (CDD ou CDI) ;
- 7 contrats aidés ;
- 20 contrats horaires ou surveillants trafic.

Les prévisions budgétaires 2019 sont inférieures à celles inscrites au BP 2018 (-1,23%). En effet, la commune de Solliès-Pont poursuit ses efforts en matière de resserrement des dépenses de personnel notamment par :

- ✓ Le non remplacement de certains agents quittant la collectivité :
 - 9 départs à la retraite en 2018 (8 titulaires + 1 CDD) : 3 remplacés en interne + 3 remplacés par des CDD + 1 titulaire recruté + 2 non remplacés. De plus, 2 titulaires supplémentaires devraient partir à la retraite en 2019 avec rétroactivité sur 2018 (remboursement à venir des salaires perçus).
 - 7 départs à la retraite en 2019 (titulaires) : 6 remplacés par des CDD et 1 en interne. L'économie est estimée à 32.600€.
- ✓ Le maintien de mesures prises les années précédentes : démonétisation du compte épargne temps, suppression du régime indemnitaire lors des congés de retraite ;
- ✓ Le maintien des heures supplémentaires : 80.000€ estimés en 2019, soit une diminution de 46% depuis 2015. Les prévisions 2019 sont toutefois supérieures à celles de 2018 (70.000€) en raison des élections européennes et de la hausse de l'enveloppe de la Police Municipale.

Par ailleurs, l'Etat maintient certaines mesures d'économies prises en 2018 :

- ✓ Gel du point d'indice ;
- ✓ Jour de carence (rémunération non maintenue le premier jour de maladie ordinaire) ;
- ✓ Stabilité des cotisations patronales.

Pourtant, certaines décisions étatiques ou d'entités extérieures viennent tout de même charger la masse salariale :

- ✓ La seconde étape de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), initialement prévue en 2018 et reportée à 2019 (+59.000€) ;
- ✓ L'augmentation du SMIC (+8.500€) ;
- ✓ La réévaluation de l'indemnité compensatrice suite à la hausse de la CSG (+3.500€)
- ✓ La hausse des cotisations au Centre De Gestion 83 pour la médecine préventive (+1.900€).

Une légère hausse des charges de personnel est également prise en compte en conséquence des évolutions de carrière (Glissement Vieillesse Technique).

➤ **Chapitre 014 – Atténuation de produits :**

Ce chapitre correspond à la contribution de la ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) ainsi qu'à quelques remboursements de fiscalité (taxe sur les terrains constructibles non bâtis, dégrèvements divers).

La contribution de la commune au FPIC se stabilise puisqu'elle s'élevait à 162.384€ en 2018 contre 168.191€ en 2017 (10.250€ en 2012).

180.000€ ont donc été inscrits au budget 2019 afin de couvrir d'éventuels remboursements de fiscalité ainsi que le prélèvement du FPIC (bien que l'enveloppe nationale reste figée en 2019 à un milliard d'euros, une augmentation n'est pas à exclure en raison de la modification du mode de calcul et de changements éventuels de la carte intercommunale nationale).

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :**

Les autres charges de gestion courante sont composées principalement des indemnités des élus, des participations aux différents syndicats, des participations au festival du château et à l'école Notre Dame et des subventions versées au CCAS ainsi qu'aux associations.

✓ Les indemnités et charges des élus sont évaluées à 192.650€ en 2019 (187.431€ au BP 2018).

✓ La participation au SDIS est désormais payée par la CCVG et déduite de l'attribution de compensation perçue par la commune (elle n'apparaît donc plus au budget communal). Cette participation est estimée à 335.000€ en 2019 contre 431.000€ en 2018.

✓ Les participations aux syndicats devraient s'élever à 95.000€ contre 64.000€ au BP 2018 en raison d'une mission de géoréférencement des zones sensibles qui sera réalisée par le Symielec (35.000€).

✓ La participation à l'école Notre Dame est estimée à 80.000€ contre 31.000€ au BP 2018 en raison de la scolarisation obligatoire des enfants dès l'âge de trois ans à

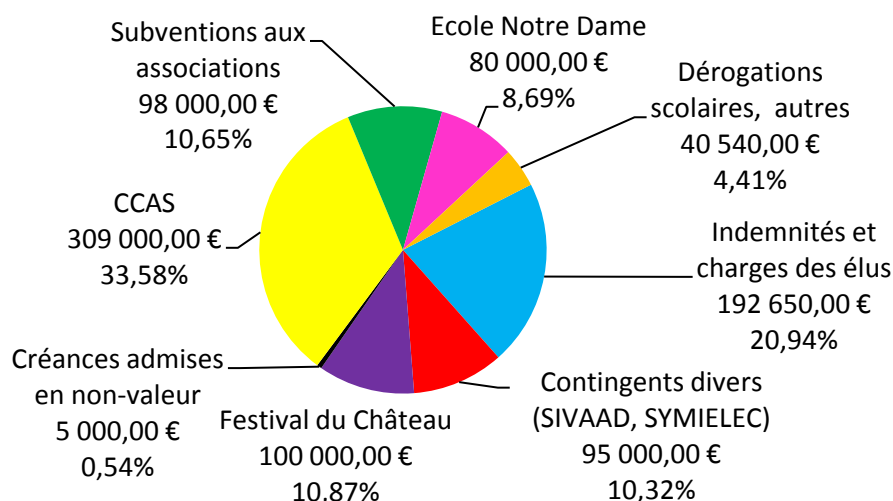
✓ compter de septembre 2019. L'Etat devrait procéder à un remboursement de la part versée pour les enfants scolarisés en maternelle en 2021 au titre de l'année scolaire 2019-2020.

✓ La participation au festival du château est maintenue à 100.000€.

✓ La subvention au CCAS est fixée à 309.000€ contre 275.000€ au BP 2018. Cette augmentation est due à une diminution des subventions perçues par le CCAS dans le cadre de la maison de service au public (-15.000€), ainsi qu'à une hausse des amortissements (+6.200€) et des dépenses de personnel (+9.500€).

✓ Les subventions aux associations sont évaluées à 98.000€ (95.000€ au BP 2018) dont environ 23.000€ de réserve. En effet, certaines associations relèvent de l'intérêt communautaire. Les subventions correspondantes devraient donc désormais être versées par l'intercommunalité (en attente du vote du BP 2019 de la CCVG).

Répartition des autres charges de gestion courante



➤ Chapitre 66 – Charges financières :

Les charges financières sont composées principalement du remboursement des intérêts des emprunts contractés par la commune. Elles sont en légère diminution (-2,55%).

➤ Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle pour d'éventuels titres à annuler.

➤ Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :

Grâce à l'affectation de l'excédent de 2018 pour 1.555.369,99€, la section de fonctionnement dégage un autofinancement de 1.555.566€ au profit de la section d'investissement (pour rappel BP 2018 : l'excédent de 2017 s'élevait à 2.277.708,59€ et le virement à section d'investissement à 2.196.656€).

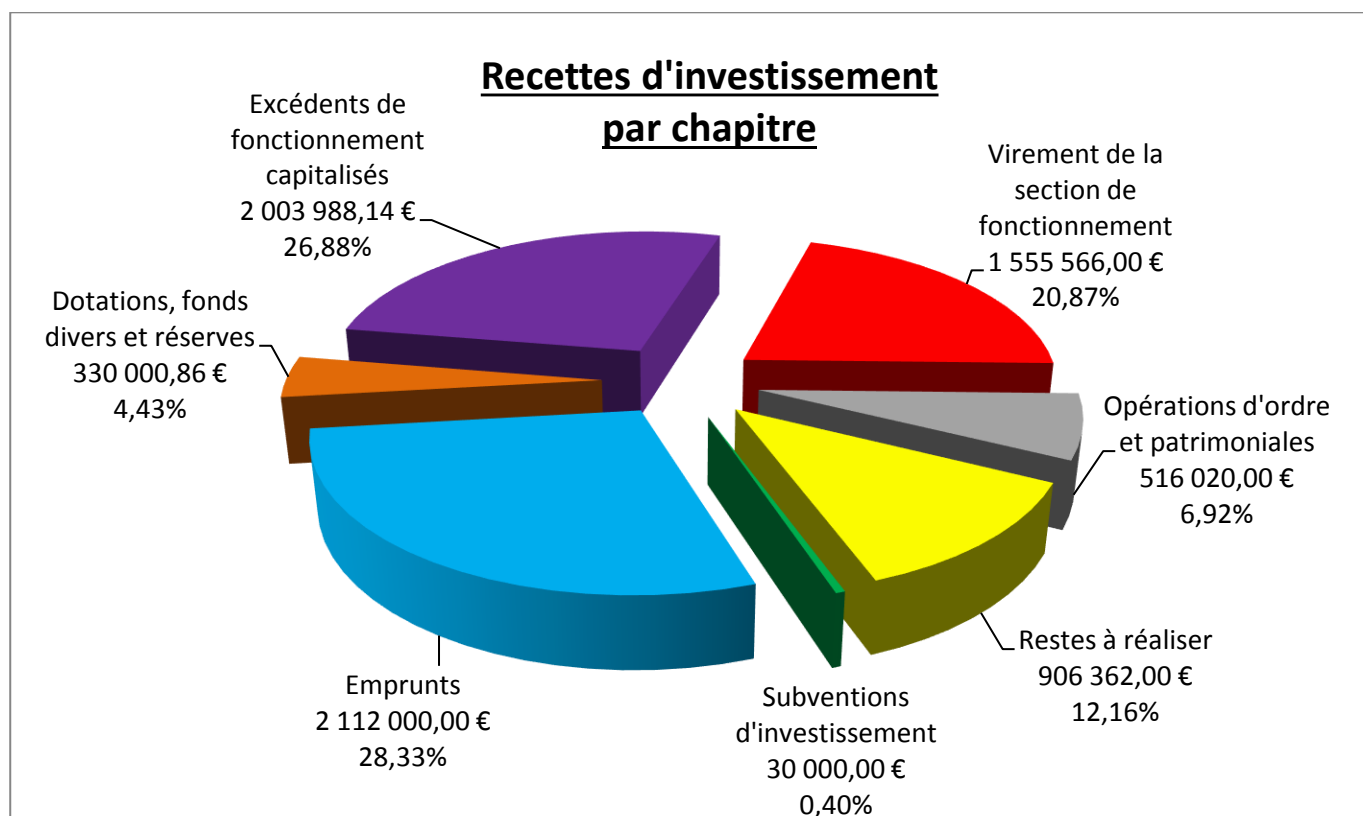
➤ Chapitre 042 – Opérations d'ordre :

Elles sont composées des diverses écritures d'amortissement.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Recettes d'investissement

	BP 2018	BP 2019	Evolution en %
13 Subventions d'investissement	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00%
16 Emprunts	1 240 000,00 €	2 112 000,00 €	70,32%
Total recettes d'équipement	1 270 000,00 €	2 142 000,00 €	68,66%
10 Dotations, fonds divers et réserves	280 000,10 €	330 000,86 €	17,86%
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	135 542,14 €	2 003 988,14 €	1378,50%
Total des recettes financières	415 542,24 €	2 333 989,00 €	461,67%
Total recettes réelles	1 685 542,24 €	4 475 989,00 €	165,55%
021 Virement de la section de fonctionnement	2 196 656,00 €	1 555 566,00 €	-29,18%
040 Opérations d'ordre	451 470,00 €	497 690,00 €	10,24%
041 Opérations patrimoniales	19 450,00 €	18 330,00 €	-5,76%
Total recettes d'ordre	2 667 576,00 €	2 071 586,00 €	-22,34%
Restes à réaliser	1 603 483,76 €	906 362,00 €	-43,48%
Total recettes d'investissement	5 956 602,00 €	7 453 937,00 €	25,14%



➤ Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

Ce chapitre n'intègre en 2019 que les amendes de police à hauteur de 30.000€. En effet, à ce jour aucune subvention n'a été accordée à la commune. Les subventions estimées ne peuvent être

comptabilisées (elles seront ajoutées au budget après notifications par l'intermédiaire de décisions modificatives).

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :**

2.112.000€ sont inscrits en emprunts. Toutefois, après déductions de certaines subventions estimées et de la cession de l'hôtel de la Fontaine, l'emprunt contracté devrait s'élever à 800.000€.

➤ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :**

Ce chapitre est composé de la taxe d'aménagement pour 100.000€ ainsi que du FCTVA pour 230.000€ (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée). Celui-ci a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, de la TVA acquittée sur leurs investissements de l'année précédente, sur la base d'un taux forfaitaire.

Le FCTVA est en légère augmentation en 2019 en raison d'une hausse des dépenses d'équipement réalisées en 2018 (1.761.633€ contre 1.394.170€ en 2017).

➤ **Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :**

Il s'agit du besoin de financement de la section d'investissement de 2018 (y compris les restes à réaliser). Celui-ci est relativement élevé en raison d'importants restes à réaliser en 2018.

➤ **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :**

Grâce à l'affectation de l'excédent de 2018 pour 1.555.369,99€, la section de fonctionnement dégage un autofinancement de 1.555.566€ au profit de la section d'investissement (pour rappel BP 2018 : l'excédent de 2017 s'élevait à 2.277.708,59€ et le virement à section d'investissement à 2.196.656€).

➤ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre :**

Ces opérations d'ordre sont composées des diverses écritures d'amortissement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :**

En 2019, les opérations patrimoniales concernent :

- L'acquisition gratuite d'une parcelle dans le cadre de l'élargissement du chemin des Lingoustes. Il s'agit d'une écriture comptable consistant à comptabiliser la valeur réelle de l'acquisition ;
- La récupération sur une avance forfaitaire faite dans le cadre du marché de travaux de la salle des fêtes.

➤ **Restes à réaliser :**

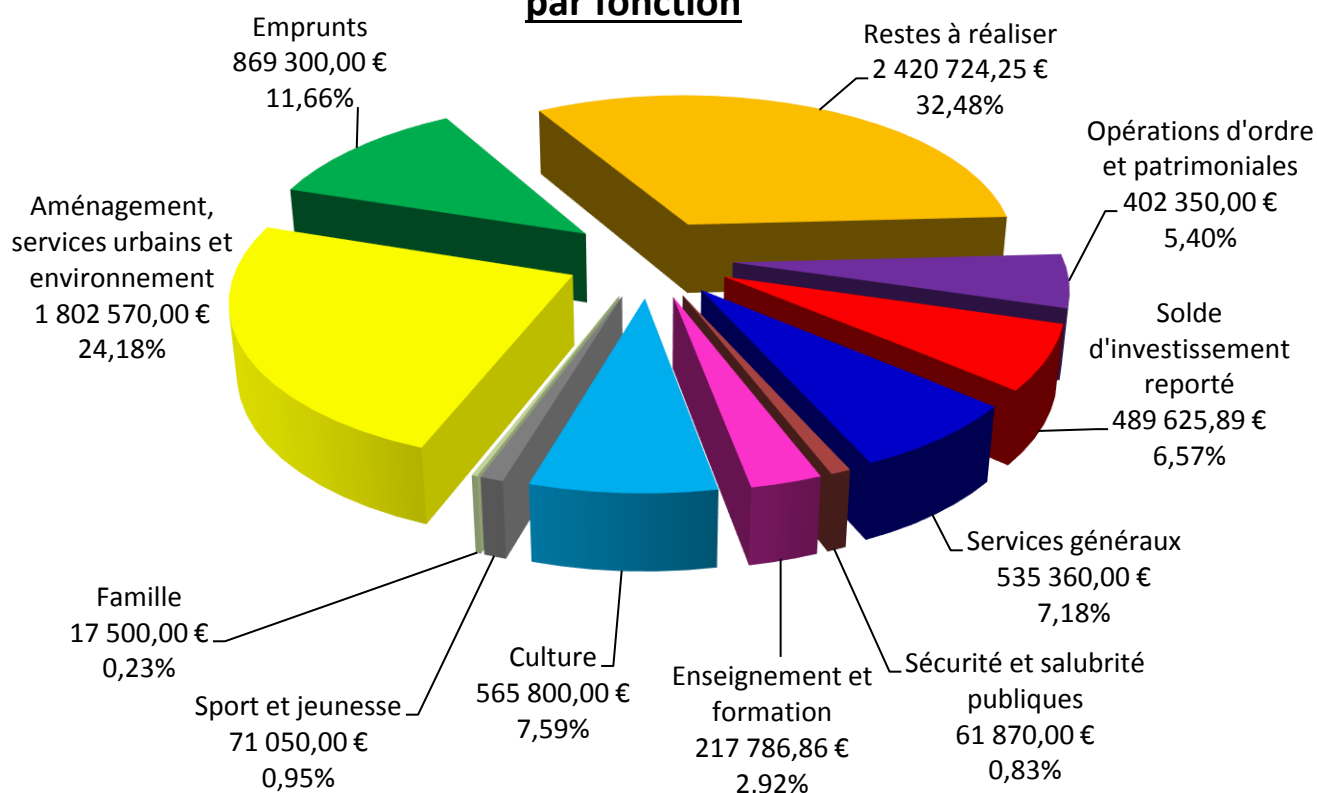
Les crédits inscrits en restes à réaliser correspondent à :

- La cession du terrain Ma Verte Vallée : 130.000€ (compromis signé en décembre 2018 et acte définitif en février 2019) ;
- Diverses subventions d'investissement (en attente du versement des différents organismes) : 776.362€ soit 477.430€ pour la salle des fêtes et 298.932€ pour la voirie .

b. Dépenses d'investissement

	BP 2018	BP 2019	Evolution en %
20 Immobilisation incorporelles	71 650,00 €	109 236,86 €	52,46%
204 Subventions d'équipement versées	17 000,00 €	10 000,00 €	-41,18%
21 Immobilisations corporelles	330 150,00 €	358 630,00 €	8,63%
23 Immobilisations en cours	2 584 406,10 €	2 565 070,00 €	-0,75%
Opérations d'équipement	0,00 €	229 000,00 €	-
Total des dépenses d'équipement	3 003 206,10 €	3 271 936,86 €	8,95%
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	-
16 Emprunts et dettes assimilées	810 800,00 €	869 300,00 €	7,22%
Total des dépenses financières	810 800,00 €	869 300,00 €	7,22%
Total dépenses réelles d'investissement	3 814 006,10 €	4 141 236,86 €	8,58%
040 Opérations d'ordre	384 120,00 €	384 020,00 €	-0,03%
041 Opérations patrimoniales	19 450,00 €	18 330,00 €	-5,76%
Total dépenses d'ordre	403 570,00 €	402 350,00 €	-0,30%
001 Solde d'investissement reporté	746 181,51 €	489 625,89 €	-34,38%
Restes à réaliser	992 844,39 €	2 420 724,25 €	143,82%
Total dépenses d'investissement	5 956 602,00 €	7 453 937,00 €	25,14%

Dépenses d'investissement par fonction



Les résultats de l'exercice 2018 permettront de réaliser en 2019 un programme d'investissement supérieur à celui prévu au budget 2018 (BP 2019 : 3.271.936,86€ + 2.420.724,25€ de restes à réaliser).

➤ **Dépenses d'équipement (chapitres 20/204/21/23 et opérations) :**

Les dépenses d'équipement de Solliès-Pont sont nettement supérieures à celles des communes de même strate :

- **Dépenses brutes d'équipement/recettes réelles de fonctionnement (effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse) : 27,9% contre 19% pour les communes de même strate ;**
- **Dépenses brutes d'équipement par habitant : 317€/habitant contre 247€/habitant pour les communes de même strate.**

Les crédits seront affectés de la manière suivante :

✓ **Deux nouvelles autorisations de programme :**

- **Bibliothèque (autorisation de programme n°4 – opération 0907)**

Dépenses prévues	2019	2020	2021	Total
Etudes + travaux de bâtiment	64 000€	440.000€	440.000€	944.000€
Mobilier	0€	0€	60.000€	60.000€
Equipement	0€	0€	40.000€	40.000€
Total	64 000€	440.000€	540.000€	1.044.000€

- **Eglise (autorisation de programme n°5 – opération 0908)**

Dépenses prévues	2019	2020	2021	2022	Total
Etudes + travaux de bâtiment	165.000€	472.000€	613.000€	603.000€	1.853.000€

✓ **Moyens et équipements :**

- Cuisine centrale - matériel : 31.650€
- Salle des fêtes - mobilier : 20.000€
- Multi-accueil collectif – matériel + mobilier : 11.300€
- Centre de loisirs – matériel + mobilier : 4.440€
- Ecoles – mobilier : 4.300€
- Services techniques – matériel : 10.830€
- Services administratifs – mobilier : 500€
- Matériel informatique (logiciels/PC/serveurs/tablettes etc.) : 37.746,86€
- Téléphonie : 7.600€
- Prévention et sécurité – matériel : 7.000€
- Groupe unibroyeur pour épareuse : 9.200€
- Matériel divers : 15.000€

✓ **Cadre de vie :**

- Aménagement d'un jardin d'enfants / requalification des berges du Gapeau (aire de jeux + parking + berges) : 680.000€
- Extension du cimetière (études et travaux) : 243.000€
- Vidéoprotection : 57.270€
- Aménagement urbain (panneaux de signalisation, mobilier urbain, itinéraire touristique, borne d'information digitale etc.) : 53.000€
- Poteaux incendie : 12.000€
- Borne de recharge véhicules électriques : 10.000€

✓ **Travaux bâtiments :**

- Réhabilitation de la salle des fêtes : 292.800€
- Création d'une salle d'archives (études et construction) : 180.000€
- Bâtiments scolaires (travaux réfectoire écoles J. Moulin et E. Astoin, divers travaux dans les écoles, alarmes, PPMS attentats etc.) : 135.000€
- Travaux d'accessibilité CTM/PFSS/ crèche/cimetière/tennis/police municipale (ADAP) :75.400€
- Cuisine centrale (groupe de secours chambres froides, séparation des circuits froids etc.) : 43.800€
- Locaux sportifs (tennis + salle de danse) : 17.000€
- Cinéma (étanchéité) : 24.000€
- Multi-accueil collectif (double vitrage) : 1.100€

✓ **Travaux voies et réseaux :**

- Chemin les Fillos/Ecoquartier – voirie : 360.000€
- Traverse des frères (fin des travaux) : 282.000€
- Extension réseau ERDF : 50.000€
- Entretien de la voirie divers : 40.000€
- Pluvial – aménagement bassin de rétention (Gourrin/Capelons/les Perles Rouges) : 110.000€
- Pluvial – suppression des eaux parasites : 25.000€

✓ **Acquisitions :**

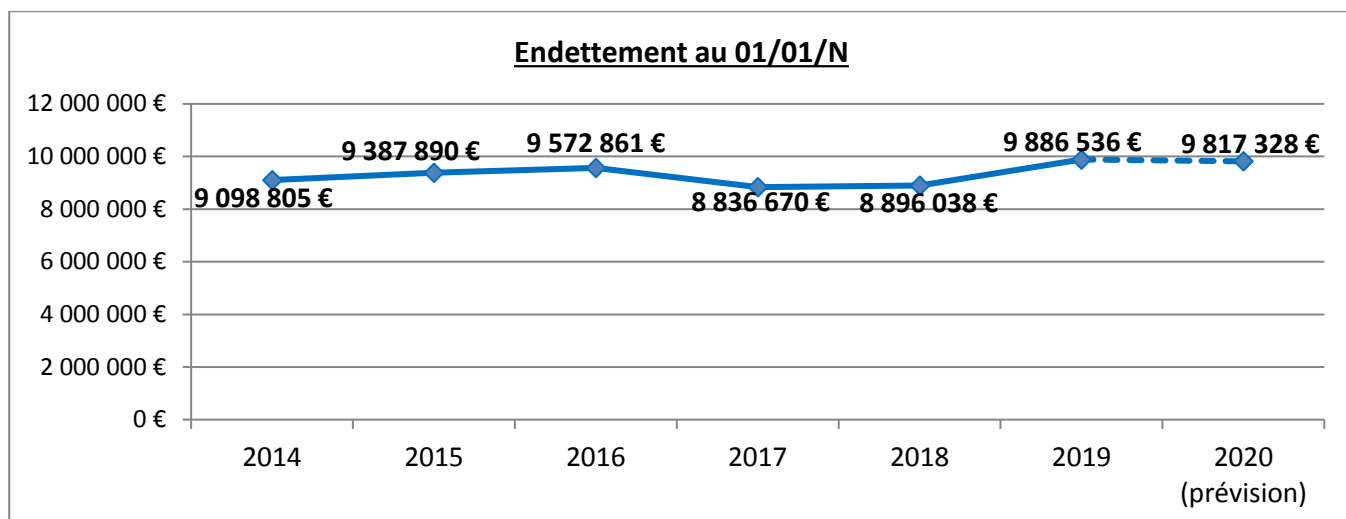
- Acquisitions foncières et alignements divers : 132.000€
- Emplacement réservé Jardins de So : 25.000€

✓ **Divers - urbanisme :**

- PLU et règlement local de la publicité : 25.000 €
- Façades : 10.000€

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :**

Ce chapitre est composé uniquement du remboursement du capital des emprunts (869.300€). Celui-ci est en légère augmentation en 2019 (+7,22%). L'endettement globale de la commune reste stable.



- **Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement au 1^{er} janvier 2019 : 77,4% contre 71,7% pour les communes de même strate en raison des faibles recettes de Solliès-Pont par rapport aux autres communes ;**
- **Encours de dette par habitant au 1^{er} janvier 2019 : 880€/habitant contre 931€/habitant pour les communes de même strate.**

➤ **Chapitre 040 – Opérations d’ordre :**

Ces opérations d’ordre sont composées des diverses écritures d’amortissement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :**

Les opérations patrimoniales concernent l’acquisition gratuite d’une parcelle (élargissement du chemin des Lingoustes), ainsi que la récupération sur une avance forfaitaire faite dans le cadre d’un marché de travaux (salle des fêtes).

➤ **Restes à réaliser :**

Les dépenses d’équipement engagées mais n’ayant pu être réalisées ou mandatées en 2018 sont :

- Travaux – bâtiments : 1.749.578,60€ (dont salle des fêtes 1.684.653,66 €)
- Travaux – voirie : 426.957,72€
- Aménagement (subventions façades, les Laugiers Sud, OPAH, règlement local de publicité, bassin de rétention) : 98.799€
- Acquisitions : 108.576,72€
- Achats et matériels divers : 36.812,21€

➤ **Chapitre 001 – Solde d’investissement reporté :**

Il s’agit du déficit de la section d’investissement cumulé de l’exercice 2018, reporté sur l’exercice 2019 (hors restes à réaliser).

4. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	BP 2018	BP 2019	Ecart
Recettes réelles de fonctionnement (dont travaux en régie)	13 282 330 €	13 071 020 €	-211 310 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette)	12 703 033 €	12 371 654 €	-331 379 €
Marge brute	579 297 €	699 366 €	+120 069 €
Remboursement des intérêts de la dette	293 000 €	285 500 €	-7 500 €
Epargne brute	286 297 €	413 866 €	+127 569 €
Remboursement du capital de la dette	809 600 €	869 300 €	+59 700 €
Epargne nette	-523 303 €	-455 434 €	+67 869 €

L'épargne nette est en amélioration par rapport au budget précédent. En effet, le budget primitif 2019 présente une épargne nette négative de -455.434€.

Le BP 2018 présentait une épargne nette négative de -523.303€. Toutefois, la situation s'est nettement améliorée en cours d'année, puisque le compte administratif 2018 devrait présenter une épargne positive évaluée à +839.409€ (économies sur les dépenses de fonctionnement + recettes inattendues en fonctionnement telles que des remboursements sur les rémunérations du personnel, des taxes additionnelles aux droits de mutations, des taxes sur les terrains devenus constructibles et de la fiscalité supplémentaire).

BUDGET EAU

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2019	1 652 333,00 €	296 010,82 €
+		+	+
Reports	002 Résultat de fonctionnement 2018	0,00 €	1 356 322,18 €
=		=	=
Total section de fonctionnement		1 652 333,00 €	1 652 333,00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2019 (y compris le compte 1068)	1 642 204,60 €	1 669 690,08 €
+		+	+
Reports	Restes à réaliser 2018	83 120,40 €	0,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	0,00 €	55 634,92 €
=		=	=
Total section d'investissement		1 725 325,00 €	1 725 325,00 €

TOTAL

Total du budget		3 377 658,00 €	3 377 658,00 €
------------------------	--	-----------------------	-----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT PREVUES

- Acquisitions foncières : 50.000€
- Etudes : 70.000€
- Maillage des Fourches et des Anduès : 130.000€
- Protection du puits des Sénès : 110.000€
- Remplacement réseau impasse des Pachiquous : 40.000€
- Renforcement du réseau les Laugiers sud : 260.000€
- Renouvellement des réseaux – centre ancien : 260.000€
- Autres renouvellements et extensions des réseaux : 50.000€
- Sécurisation du réseau de distribution et d'alimentation de la commune : 45.000€
- Suppression et renouvellement des réseaux Traverse des frères : 22.500€
- Ma Verte Vallée – création d'une vidange réservoir + relevé topographique : 18.750€

FONCTIONNEMENT

La surtaxe communale inscrite au budget 2019 est estimée à 280.000€. Le montant de la surtaxe communale reste identique aux exercices antérieurs et s'élève à 0,56€/m³.

Le budget annexe de l'eau sera transféré à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2020.

BUDGET ASSAINISSEMENT

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2019	601 443,00 €	127 340,96 €
+		+	+
Reports	002 Résultat de fonctionnement 2018	0,00 €	474 102,04 €
=		=	=
Total section de fonctionnement		601 443,00 €	601 443,00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2019 (y compris le compte 1068)	626 624,56 €	571 833,76 €
+		+	+
Reports	Restes à réaliser 2018	9 349,44 €	0,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	0,00 €	64 140,24 €
=		=	=
		635 974,00 €	635 974,00 €

TOTAL

Total du budget		1 237 417,00 €	1 237 417,00 €
-----------------	--	----------------	----------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT PREVUES

- Etude – schéma d'assainissement : 45.000€
- Etude – zonage d'assainissement : 10.000€
- Réfection du réseau d'eaux usées rue Gabriel Péri : 80.000€
- Renforcement du réseau les Laugiers sud : 60.000€
- Renouvellement et extension des réseaux et travaux divers : 50.000€

FONCTIONNEMENT

La surtaxe communale inscrite au budget 2019 est estimée à 120.000€. Le montant de la surtaxe communale reste identique aux exercices antérieurs et s'élève à 0,30€/m³.

Le budget annexe de l'assainissement sera transféré à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2020.